

ANNEXE FINANCIÈRE

CONVENTION PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN BROMME, SINIQ, GOUL

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène représentée par son Président, Jean VALADIER, dûment mandaté par son Conseil Communautaire ;

La Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès représentée par sa Présidente, Dominique BRU, dûment mandatée par son Conseil Communautaire ;

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne représentée par son Président, Michel TEYSSOU, dûment mandaté par son Conseil Communautaire ;

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac représentée par son Président, Pierre MATHONIER, dûment mandaté par son Conseil Communautaire ;

La Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère représentée par son Président, Nicolas BESSIERE, dûment mandaté par son Conseil Communautaire ;

Saint-Flour Communauté représentée par sa Présidente, Céline CHARRIAUD, dûment mandatée par son Conseil Communautaire.

Il a été convenu la création d'une Entente intercommunautaire dénommée « l'Entente du Bassin Bromme, Siniq et Goul » ou « l'Entente ».

Régie par une convention, l'Entente a pour objectif la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin hydrographique des rivières du Goul, de la Bromme et de son principal affluent le Siniq, tel que mentionné à l'Article 1 et à l'Article 2.

ANNEXE À L'ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Les frais supportés par l'Entente, aides déduites, sont répartis entre ses membres au prorata de la superficie du bassin versant incluse dans le périmètre administratif de chacun tel que mentionné à l'Article 2 et détaillé dans le tableau « Répartition des dépenses entre EPCI » ci-dessous.

La Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès est désignée pour percevoir les subventions attribuées par le Département du Cantal au nom de l'Entente conformément à l'Article 5 de la présente Convention.

Les subventions attribuées par le Département du Cantal seront reversées à la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène, désignée pour assurer le portage administratif, technique et financier de l'Entente tel que mentionné à l'Article 5. Ce montant sera déduit du reste à charge des EPCI situées dans le Cantal comme détaillé dans le tableau « Répartition des dépenses entre EPCI » ci-dessous.

Six mois après le démarrage de l'opération « réalisation d'un diagnostic et élaboration d'un programme pluriannuel de gestion à l'échelle du bassin Bromme-Siniq-Goul », la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène présentera à l'Entente un bilan financier complet, factures à l'appui, pour validation par la Conférence.

Après validation du bilan financier, la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène effectuera, auprès de chaque EPCI, une demande de paiement représentant 50 % du montant prévisionnel reste à charge et une demande d'acompte de 50 % des subventions, tel que détaillé dans les tableaux « Recettes » et « Répartition des dépenses entre EPCI » ci-dessous.

Au terme de l'opération, soit un an après son démarrage, la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène présentera à l'Entente le bilan financier de l'étude, factures à l'appui, pour validation par la Conférence.

Après validation du bilan financier, la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène effectuera, auprès de chaque EPCI, une demande de solde des montants reste à charge et une demande de solde des subventions auprès de chaque financeur.

DÉPENSES - FONCTIONNEMENT	Répartition départementale du coût total (en €)				
	Temps de travail (en jours)	Coût journée (€ / jour)	Coût total (en €)	Cantal 56 % (123 jours)	Aveyron 44 % (97 jours)
Technicien de Rivières	220	167,08 €	36 756,84 €	20 550,42 €	16 206,42 €
Temps d'encadrement par la CC ACV	10	280,00 €	2 800,00 €	1 568,00 €	1 232,00 €
Stagiaire (3 mois)	66	42,42 €	2 800,00 €	1 568,00 €	1 232,00 €
Temps d'accompagnement méthodologique par le PNR Aubrac	20	280,00 €	5 600,00 €	3 136,00 €	2 464,00 €
Frais de structure (sur la base de 20 % des frais salariaux)	-	-	9 591,37 €	5 364,48 €	4 226,88 €
Frais liés au déplacement (hors amortissement du véhicule)	-	-	2 500,00 €	1 400,00 €	1 100,00 €
Amortissement du véhicule	-	-	3 500,00 €	1 960,00 €	1 540,00 €
SOUS-TOTAL			63 548,21 €	35 546,90 €	28 001,31 €
DÉPENSES - INVESTISSEMENT					
Frais liés à l'achat de matériels informatique et de communication	-	-	1 500,00 €	840,00 €	660,00 €
TOTAL			65 048,21 €	36 386,90 €	28 661,31 €

RECETTES	% de surface concernée	Dépenses éligibles (en €)	Taux d'intervention (en %)	Montant (en €)	50 % du montant (en €)
Agence de l'eau Adour-Garonne	100	65 048,21 €	50	32 524,10 €	16 262,05 €
Région Occitanie	44	19 447,71 €	20	3 889,54 €	1 944,77 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	56	-	-	-	-
Département de l'Aveyron	44	-	-	3 249,00 €	1 624,50 €
Département du Cantal	56	22 604,94 €	20	4 520,99 €	5 006,32 €
		1 726,67 €	20	345,33 €	
		1 400,00 €	10	140,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS				44 668,97 €	22 334,48 €
EPCI (reste à charge dont amortissement du véhicule et dépenses d'investissement)	-	-	-	20 379,24 €	10 189,62 €
TOTAL				65 048,21 €	32 524,10 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE EPCI				
	Montant reste à charge par département (en €)	% de surface du bassin versant par département et par EPCI	Montant reste à charge (en €)	50 % du montant reste à charge (en €)
Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	13 187,13 €	39,22	5 171,99 €	2 586,00 €
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne		31,45	4 147,35 €	2 073,68 €
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac		18,02	2 376,32 €	1 188,16 €
Saint-Flour Communauté		11,31	1 491,46 €	745,73 €
TOTAL		100	13 187,13 €	6 593,56 €
Communauté de Communes Aubrac, Carladéz et Viadène	7 192,11 €	77,73	5 590,43 €	2 795,21 €
Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère		22,27	1 601,68 €	800,84 €
TOTAL		100	7 192,11 €	3 596,05 €
TOTAL	20 379,24 €	-	20 379,24 €	10 189,62 €

Fait à Laguiole en six exemplaires, le 27 mars 2024

Le Président de la Communauté de Communes
Aubrac, Carladéz et Viadène
Jean VALADIER

La Présidente de la Communauté de Communes
Cère et Goul en Carladès
Dominique BRU

Le Président de la Communauté de Communes
de la Châtaigneraie Cantalienne
Michel TEYSSEDOU

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Pierre MATHONIER

Le Président de la Communauté de Communes
Comtal, Lot et Truyère
Nicolas BESSIERE

La Présidente de
Saint-Flour Communauté
Céline CHARRIAUD